



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 19 octobre 2021

Election des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

Le 19 octobre 2021, la commission d'organisation des élections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée s'est réunie à la préfecture de région pour procéder au recensement des votes du scrutin et à la proclamation des résultats.

Les listes des élus sont établies par département, et une partie de leurs membres siègent au niveau régional. 91 sièges étaient à pourvoir pour les membres siégeant au titre de la chambre de métiers et de l'artisanat régionale, soit 7 par département. 234 sièges étaient à pourvoir pour les 13 chambres de niveau départemental, soit 18 par département.

Le vote s'est déroulé sur la période du 1^{er} octobre au 14 octobre 2021 à la fois par correspondance et par voie électronique.

La liste générale des électeurs comportait 197 781 électeurs dont 28 262 pour l'alimentation, 78 300 pour le bâtiment, 36 920 pour la fabrication, 54 299 pour les services.

Deux listes générales de candidats ont été présentées : la liste « la Voix des Artisans », présentée par Joseph Calvi (U2P), et la liste « Fiers d'être artisans », présentée par Vincent Aguilera (CPME).

Au total le nombre de votants s'établit à : 18 640 dont 8 765 votants par voie électronique et 9 875 votants par correspondance, pour un taux de participation de 9,42 %.

La liste « la Voix des Artisans » obtient 56,86 % des suffrages et la liste « Fiers d'être artisans » 43,14 %.

Pour la répartition des sièges des membres siégeant à la fois au niveau de la chambre de métiers et de l'artisanat de région et des chambres de niveau départemental :

La liste « La voix des Artisans » est majoritaire en voix dans le plus grand nombre de départements.

Elle obtient 58 membres élus siégeant à la fois à la CMAR et dans les chambres de niveau départemental.

La liste « Fiers d'être artisans » obtient 33 membres élus siégeant à la fois à la CMAR et dans les chambres de niveau départemental.

Le mode de scrutin défini par l'article 1 du décret du 27 mai 1999 modifié prévoit qu'il est attribué par département, à la section départementale de la liste régionale arrivée en tête dans le plus grand nombre de départements, 10% du nombre des sièges à pourvoir. Cela représente 1 siège par département en Occitanie.

Les autres sièges à pourvoir sont répartis selon les suffrages exprimés dans le département entre toutes les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour la répartition des sièges des membres siégeant uniquement au niveau départemental :

La liste « La voix des Artisans » obtient 152 membres élus siégeant uniquement en chambre départementale.

La liste « Fiers d'être artisans » obtient 82 membres élus siégeant uniquement en chambre départementale.

Pour rappel, le mode de scrutin prévoit qu'il est attribué une prime de 30% des sièges à la liste arrivée en tête au niveau du département, soit 6 sièges par département.

Les sièges restant à pourvoir dans le département sont répartis en fonction des suffrages exprimés dans le département entre toutes les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ils sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque section départementale de la liste régionale.

	Liste « Fiers d'être artisans »	Liste « La voix des Artisans »
Nombre de membres élus siégeant uniquement en chambre départementale	82	152
Dont :		
Ariège	3	15
Aude	6	12
Aveyron	5	13
Gard	12	6
Haute-Garonne	6	12
Gard	5	13
Hérault	5	13
Lot	5	13
Lozère	14	4
Hautes-Pyrénées	6	12
Pyrénées Orientales	5	13
Tarn	4	14
Tarn et Garonne	6	12

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

AMILHAU Margot
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

SCHERER

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45
Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)